

RÈGLEMENT TOULOUSE URBAN TRAIL 2025

1– La 1ère édition du **TOULOUSE URBAN TRAIL** est organisée par la société MY SPORT AGENCY le samedi 19 avril 2025 à Toulouse (Haute-Garonne). Trois formules sont proposées sur cette 1ère édition : 24 KM / 14 KM / 9 KM.

2– **Les distances proposées** sont ouvertes le jour de l'évènement uniquement aux participants munis d'un dossard, nés :

- avant le 31 décembre 2005 pour le 24 KM
- avant le 31 décembre 2007 pour le 14 KM
- avant le 31 décembre 2009 pour le 9 KM

3- Inscriptions

Elles se font uniquement sur internet sur le site : ***toulouse-urbantrail.fr***

- Une inscription ne sera validée qu'à réception du dossier comprenant :
le formulaire d'inscription en ligne dûment complété,
- le paiement par carte bancaire.

Tout dossier incomplet au moment du retrait des dossards entraînera l'impossibilité de remise du dossard au participant(e) et la non-participation de celui-ci à l'évènement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de dossard non validé ou de course/rando sans dossard.

4 – Certificat médical & licence :

Pour toutes les distances 24 KM / 14 KM / 9 KM :

Depuis le 16 janvier 2024, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical. Cette nouvelle mesure s'applique aussi bien aux ressortissants français qu'étrangers. Autrement dit, il n'est plus obligatoire de se rendre chez son médecin pour une attestation médicale.

Les personnes inscrites devront se connecter, dans les trois mois précédant la compétition (**à partir du 19.01.2025**), à la plateforme web dédiée mise en place par la FFA : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes destinées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

> Pour les participants majeurs licenciés FFA* ou d'une fédération agréée :**

Dans leur cas, le PPS est directement intégré à leur licence. Il leur suffira de venir remplir le champ « Licence » sur leur espace d'inscription en ligne lorsque nous les inviterons par mail à le faire.

* Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running en cours de validité.** Seule la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) est concernée.

> Pour les participants mineurs

La présentation d'un certificat médical n'est pas non plus obligatoire et le PPS ne s'applique pas. Il est remplacé par un questionnaire de santé disponible ici : [Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur - Légifrance](#).

Le participant mineur sera tenu de fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied datant de moins de six mois, uniquement s'il répond par l'affirmative à au moins une question du questionnaire.

5 – Assurance annulation

L'organisation ne proposant pas d'assurance annulation, nous vous invitons à contracter celle de Chrono-Start qui vous est proposé au moment de l'inscription.

6 – Cas d'annulation ou de report de l'évènement

Au cas où le Toulouse Urban Trail ne pourrait se tenir le samedi 19 avril 2025 pour toute raison indépendante à notre volonté – par exemple en cas de rebond majeur de la crise sanitaire Covid-19 entraînant une nouvelle annulation de tous les évènements grand public en France –, aucun dossard ne sera remboursé.

- Selon la date à laquelle l'annulation de l'évènement est prononcée, un report sera proposé par l'organisation.

7 – Mesures sanitaires

Les conditions d'organisation du Toulouse Urban Trail seront dans tous les cas soumis aux mesures sanitaires en vigueur au moment de l'évènement. Toute personne inscrite devra les accepter et s'y conformer.

8 – Retrait des dossards

Il aura lieu :

- Vendredi 18 avril 2025 de 13h à 18h sur les allées Jules Guesde (centre-ville) - Niveau Métro B / Palais de Justice.
- Samedi 19 avril 2025 de 8h à 12h sur les allées Jules Guesde (centre-ville) - Niveau Métro B / Palais de Justice.

Il sera possible de récupérer le dossard d'une personne tiers si vous êtes munis de sa carte d'identité.

9 – Horaires des départs (sous réserve de modifications)

- Samedi 19 avril 2025 à 14h00 : départ du 24 km (Allée Jules Guesde)
- Samedi 19 avril 2025 à 15h00 : départ du 14 km (Allée Jules Guesde)
- Samedi 19 avril 2025 à 16h30 : départ du 9 km (Allée Jules Guesde)

L'organisation se réserve le droit de proposer des départs par vague (Maximum 3 min d'écart entre chaque) afin d'améliorer le bien-être des coureurs sur le parcours et d'optimiser la sécurité de ses derniers. Le TOULOUSE URBAN TRAIL s'engage à prévenir les coureurs le plus rapidement possible de cette configuration.

S'il y a des vagues de départ, cela se fera au "premier arrivé, premier servi" et non sous quelconque chrono estimé.

10 – Matériel obligatoire et barrières éliminatoires

- **24 km (départ 14h sur les Allées Jules Guesde)** : le circuit se court en semi-autonomie. Quatre ravitaillements seront assurés sur le parcours, ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

Les participants doivent avoir obligatoirement le matériel suivant : **réserve d'eau (gourdes, bouteilles ou autres) de 50 cl minimum**, barres et/ou gels énergétiques. Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à toute personne n'étant pas munie de ce matériel **(aucun gobelet ne sera distribué)**.

Barrières horaires : un temps limite sera mis en place sur la base d'une vitesse moyenne de 6 km/h. Les participants en retard sur cette vitesse pourront être mis hors course ou rabattus sur une distance inférieure par l'organisation en tous points du parcours

• **14 km (départ 15h00 sur les Allées Jules Guesde)** : ce tracé intermédiaire se court également en semi-autonomie.

Deux ravitaillements seront assurés sur le parcours, ainsi qu'un à l'arrivée.

Les participants doivent avoir obligatoirement le matériel suivant : **réserve d'eau (gourdes, bouteilles ou autres) de 50 cl minimum**. Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à toute personne n'étant pas munie de ce matériel **(aucun gobelet ne sera distribué)**.

Barrières horaires : un temps limite sera mis en place sur la base d'une vitesse moyenne de 5 km/h. Les participants en retard sur cette vitesse pourront être mis hors course ou rabattus sur une distance inférieure par l'organisation en tous points du parcours.

• **8 km (départ 16h30 sur les Allées Jules Guesde)** : le circuit court se fait en autonomie, avec un ravitaillement sur le parcours, ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

Les participants doivent avoir obligatoirement le matériel suivant : **réserve d'eau (gourdes, bouteilles ou autres) de 50 cl minimum**. Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à toute personne n'étant pas munie de ce matériel **(aucun gobelet ne sera distribué)**.

Barrières horaires : un temps limite sera mis en place sur la base d'une vitesse moyenne de 4.5 km/h. Les participants en retard sur cette vitesse pourront être mis hors course ou rabattus sur une distance inférieure par l'organisation en tous points du parcours.

11– **Durant les courses**

Les participants sans dossard, les joëlettes, les poussettes et bébés (même dans un porte-bébé), ainsi que les animaux et les engins (motorisés ou non), sont formellement interdits sur les tracés, hormis ceux de l'organisation. Les accompagnateurs et suiveurs ne sont pas autorisés sur les parcours ni sur les sites traversés. Chaque participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

12 – **Les participants s'engagent à respecter l'environnement**, notamment en :

- conservant avec eux les emballages des gels et barres énergétiques et à les déposer dans les récipients mis en place par l'organisation dans les zones de relais et d'arrivée. - suivant le tracé sans coupe volontaire du parcours.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner la disqualification du(des) participant(s).

13 – Les organisateurs se réservent le droit de changer les parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent (notamment climatiques).

14– Sécurité durant les courses

Un service médical (secouristes + médecin) sera présent le jour de l'épreuve. Le dispositif de sécurité sera complété par la présence d'équipages de police municipale aux points stratégiques des parcours, ainsi que par la présence de signaleurs sur le terrain durant toute la matinée.

15– Remise des récompenses

La remise des récompenses se fera dans la continuité des arrivées au niveau du car podium sur le village du TOULOUSE URBAN TRAIL, sur les Allées Jules Guesde.

Seront récompensés :

- les 3 premiers au classement scratch,
- les premiers de chaque catégorie homme/femme de cadet à M6 pour le 9km et de junior à M6 pour le 14km, de espoir à M6 pour le 24km. Pas de cumul de récompenses.

16- Responsabilité des participants

Chaque participant s'engage au TOULOUSE URBAN TRAIL sous sa propre et exclusive responsabilité. Le numéro de dossard, placé devant soi lors de la course, doit être entièrement lisible sous peine de disqualification. Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation. Il appartient à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis par ces derniers.

17 – Le TOULOUSE URBAN TRAIL est une course pédestre assimilable aux courses nature.

Les parcours seront fléchés à l'aide de rubalises en tissu à hauteur d'yeux, des panneaux directionnels + fléchage au sol.

Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au **respect du code de la route**. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route, **courir sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés par l'organisation** et suivre les consignes des signaleurs et des équipes de police municipale présents aux intersections. Il sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Lors de votre passage au sein des établissements partenaires, nous vous appelons à faire preuve de vigilance vis-à-vis des autres usagers, ainsi qu'à respecter les lieux qui nous accueillent.

Tout manquement à cette consigne pourra entraîner l'exclusion de la course.

18 – Responsabilité des organisateurs

En cas de blessure ou de litige survenant dans un établissement partenaire pendant le déroulement de la course, les participants renoncent expressément à toute action en responsabilité contre l'établissement concerné. Ils reconnaissent que l'organisateur de la course est seul responsable des aspects liés à l'organisation de l'événement.

Les organisateurs MY SPORT AGENCY sont couverts par une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur et en ont justifié la validité aux autorités compétentes par la remise d'une attestation au moment de la demande d'autorisation administrative. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs.

MY SPORT AGENCY recommande fortement à tous les coureurs qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une police Individuelle Accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

19 – **Tout abandon, accident ou incident** doit être signalé au prochain poste de contrôle et il est bien précisé que les concurrents se doivent secours et assistance. En cas d'abandon, le dossard doit être remis aux organisateurs.

20 – Exploitation d'image & données personnelles.

« J'autorise expressément les organisateurs « Toulouse Urban Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou

publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

21 – Droit d'accès aux données personnelles.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de My Sport Agency qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par courriel à l'adresse contact@toulouse-urbantrail.fr ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à My Sport Agency – Toulouse Urban Trail – 7 Chemin de Chibario, 31810 Venerque

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

22 – Acceptation du règlement.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.